

En réponse à cette motion

43^e législature, 2^e session (réunion 16), 11 décembre 2020

Sur motion de Nathaniel Erskine-Smith, il est convenu,

— Que le Comité invite à comparaître des représentants de **Pornhub/Mindgeek**, en particulier **Feras Antoon** et **David Tassillo**, pour expliquer l'incapacité de l'entreprise à interdire les vidéos de viol et autres médias illégaux de son site, et quelles mesures ils ont prises et prévoient prendre pour protéger la réputation et la vie privée des jeunes et des autres personnes qui n'ont jamais donné leur consentement.

Mémoire présenté à

Monsieur Chris Warkentin

Président du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique (ETHI)



par

Jocelyn Monsma Selby, Ph. D.

Le 9 février 2021



Jocelyn Monsma Selby, Ph. D.

Vice-présidente et fondatrice de Connecting to Protect

Je travaille dans le domaine de la santé mentale à Calgary depuis plus de 40 ans et je me consacre notamment au traitement des traumatismes et des dépendances dans toutes les tranches d'âge. Au cours des cinq dernières années, j'ai mené des *recherches doctorales sur les comportements sexuels problématiques* dans le contexte d'affaires judiciaires. J'ai aussi créé le programme *Connecting to Protect* en collaboration avec des collègues du monde entier (Australie, Royaume-Uni, États-Unis) et, à l'échelle locale, avec la faculté de service social de l'Université de Calgary.

Connecting to Protect est une initiative mondiale qui invite les autorités de santé publique à se pencher sur les conséquences que l'accès à la pornographie en ligne peut avoir sur la santé mentale et la sécurité des enfants, et qui rassemble des personnes et des organismes qui comprennent ces conséquences. *Connecting to Protect* avait annoncé la tenue d'un sommet mondial axé sur ces questions en 2020, mais celui-ci a dû être reporté en raison de la COVID-19¹.

Je me spécialise dans le traitement des personnes souffrant de traumatismes graves, de comportements sexuels problématiques et de dépendances, et je mène des évaluations médico-légales auprès de personnes ayant un comportement sexuel problématique, en tant qu'experte de la question dans notre système judiciaire.

Je suis très attachée à ma collectivité et je m'y suis impliquée en mettant sur pied, à titre de présidente ou de vice-présidente, plusieurs organismes communautaires, dont une école internationale. Je suis membre de longue date du Cercle consultatif du doyen de la faculté de travail social de l'Université de Calgary, qui est présent dans plusieurs campus de la province de l'Alberta. En 2010 et 2017, la faculté de travail social m'a décerné le titre de « diplômée émérite » et j'ai été en lice pour le prix « True Leadership » du lieutenant-gouverneur pour mon travail au sein de la collectivité.

¹ Connecting to Protect, *Public Health Response*, 2021.



Le présent mémoire se veut une contribution à l'étude du Comité de l'éthique de la Chambre des communes sur ***la protection de la vie privée et de la réputation sur les plateformes telle Pornhub.***

Nous nous réjouissons de voir que la presse, et maintenant le gouvernement, prennent conscience de ce que l'on peut qualifier d'« empire du mal », construit et cultivé ici même, au Canada, de manière opaque et dans un univers numérique obscur qui n'impose pas de règles ni n'exige de comptes. Il est facile de se laisser distraire par l'évocation des droits à la « liberté d'expression » ou à la « liberté de parole », ou par des discussions sur les mœurs sociales ou la religion. Des pratiques sexuelles qui étaient criminelles il y a 100 ans sont aujourd'hui des comportements acceptables. Or, ce dont nous pouvons tous convenir, c'est que les enfants n'ont pas leur place dans ce débat.

Aucune société moderne ne peut accepter que les enfants soient victimes d'abus ou d'exploitation sexuels. Il est tout aussi inacceptable d'exposer les enfants à des contenus sexuels explicites. Ces deux principes vont de pair : en effet, dans un cas comme dans l'autre, la santé mentale et physique des enfants en souffre, et la santé familiale et conjugale, le tissu même de notre société, en subit les conséquences à long terme. Nous nous félicitons que l'attention se tourne maintenant vers MindGeek. Peut-être pourrons-nous agir aujourd'hui, à ce tournant décisif, pour protéger les membres les plus jeunes et les plus vulnérables de notre société. C'est un appel à l'action, et il reste beaucoup à faire. Pour citer Winston Church, « *ce n'est pas la fin, ce n'est même pas le début de la fin* ».



Dans le présent mémoire, je mettrai l'accent sur les dommages causés à la santé mentale par :

- l'exploitation sexuelle des enfants;
- la traite d'enfants à des fins sexuelles;
- la production et le partage de matériel vidéo sexuellement explicite et violent par des enfants;
- l'accès illimité et non consensuel des enfants à la pornographie en ligne.

Des recherches jugées par les pairs² ont montré que l'exposition des enfants à la pornographie sur Internet ainsi que leur exploitation sexuelle et leur implication dans la production de matériel pornographique constituent une véritable crise à l'échelle internationale, tant sur le plan social que sur celui de la santé mentale. L'article de Nicholas Kristof dans le *New York Times* a mené au déclenchement d'une étude et le témoignage de Serena Fleites devant le Comité souligne malheureusement la complexité et la gravité de ce problème³.

Les enfants sont les membres les plus vulnérables de notre société. Un simple clic ou une pression du doigt peut les diriger vers de la pornographie légale en ligne, dont le contenu extrêmement sexuel échappe à tout contrôle⁴. L'exposition à ce contenu a des conséquences mesurables sur le développement social et familial, les comportements de dépendance et la santé mentale en général. L'Internet fait désormais partie intégrante du quotidien de la plupart des Canadiens et, du fait de son omniprésence, il peut être considéré comme la plus grande expérience sociale de tous les temps. Il est franchement consternant que la menace qu'Internet représente pour les enfants ait été complètement ignorée, alors que la censure ou les restrictions d'accès font partie de tous les aspects de notre société, que ce soit dans les kiosques à journaux, les cinémas ou les points de vente d'alcool.

Des recherches⁵ ont montré que les enfants tombent souvent sur des contenus néfastes par accident. Le visionnement de pornographie légale en ligne par des mineurs est une question qui relève de la protection de l'enfance et qui nécessite une attention immédiate⁶. Toutes les collectivités sont tenues d'appuyer la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) afin de protéger les enfants.

² eChildhood, s. d.

³ Kristof, 2020.

⁴ Gouvernement du Royaume-Uni, 2020.

⁵ eChildhood, 2020.

⁶ Ey et McInnes, 2017.



***L'article 19 de la CNUDE** prévoit que les États parties doivent prendre « toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié. Ces mesures de protection doivent comprendre, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire⁷. »*

L'exploitation sexuelle des enfants – y compris les abus sexuels et les représentations graphiques d'enfants victimes d'abus sexuels – est un fléau mondial, voire une autre forme de pandémie, qui cause des dommages inimaginables, tant aux victimes qu'aux consommateurs. Souvent passé sous silence, l'accès des enfants à la pornographie légale en ligne est un facteur qui contribue à l'exploitation sexuelle des enfants et qui doit être considéré comme un puissant catalyseur. La facilité d'accès à la pornographie entraîne également une multitude d'autres conséquences sur le plan mental et comportemental, ainsi que sur le plan de la sécurité et de la santé. Autrement dit, cela crée un cercle vicieux, où la consommation de ces images renforce les comportements inacceptables et élargit ainsi l'auditoire, dont font partie les enfants. Aucune personne sensée ne saurait cautionner un tel résultat. **En négligeant de lutter contre l'accès aux contenus néfastes, nous contribuons à l'exploitation sexuelle des enfants.**

La pornographie moderne est devenue extrêmement violente et dépravée. Tant qu'il sera possible d'y avoir accès sans entraves, elle continuera à jouer un rôle déterminant dans la transformation et le remodelage de l'esprit des enfants, ainsi que dans le renforcement des comportements qui vont à l'encontre des normes reconnues comme étant saines. Il a été démontré que les fonctions cérébrales supérieures, telles que la perspicacité, l'empathie, l'intuition et la moralité, sont renforcées lorsque l'esprit, le corps, le cerveau et nos relations sont sainement harmonisés⁸. Le traumatisme émotionnel subi par les enfants victimes d'exploitation sexuelle entrave également le développement de ces fonctions cérébrales supérieures⁹. Les zones du cerveau affectées par la réaction au stress comprennent l'amygdale, l'hippocampe et le cortex préfrontal. Or, on a constaté que les patients souffrant d'un trouble de stress post-

⁷ Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, 1989.

⁸ Dines, 2010.

⁹ Shapiro, 2017.



traumatique (TSPT) présentaient un volume cingulaire antérieur et hippocampique plus faible, une fonction amygdalienne accrue et une fonction cingulaire antérieure ou préfrontale médiane réduite. En outre, on observe chez les patients atteints de TSPT une production accrue de cortisol et de norépinéphrine en réponse au stress¹⁰. Ainsi, l'apprentissage visuel (par l'attention soutenue portée à la pornographie) et l'exploitation sexuelle des enfants entravent le développement des enfants par la formation de connexions neuronales nuisibles, ce qui altère la « neuropsychopharmacologie » du cerveau¹¹.

En comprenant comment la focalisation mentale (ou l'attention) modifie la structure et le fonctionnement du cerveau tout au long de la vie, on ouvre de nouvelles perspectives de guérison et de croissance à l'échelle individuelle, familiale, communautaire et mondiale.

D^r Dan Siegel¹²

Des recherches évaluées par les pairs et des témoignages anecdotiques révèlent que l'exploitation sexuelle des enfants, y compris l'accès et la consommation sans entraves de matériel pornographique, exacerbe : *les traumatismes chez les enfants, l'exploitation sexuelle, l'autoproduction d'images sexuelles, les abus sexuels entre enfants, le sexisme et l'objectification, la violence sexuelle, les comportements sexuels à risque, l'éclatement de la famille, les problèmes de santé mentale et les dépendances. Parmi les autres conséquences sur la santé mentale, citons l'isolement social, les troubles de l'humeur et le dégoût de soi¹³.*

Traitement des enfants victimes d'exploitation sexuelle – Exemples de cas

Tout d'abord, il faut prendre en compte l'énorme fardeau que représentent la douleur émotionnelle, l'angoisse et la confusion ressenties par l'enfant victime d'exploitation sexuelle, ainsi que les nombreuses années qui s'écoulent avant qu'il ne puisse surmonter ces difficultés et se reconstruire, à supposer qu'il y parvienne. La meilleure façon de comprendre ce phénomène consiste peut-être à se pencher sur des cas vécus, qui ont touché de vraies personnes. Dans notre pratique professionnelle, nous constatons que ces cas se multiplient à un rythme alarmant à l'échelle mondiale – nous pourrions pratiquement parler d'une pandémie.

La complexité des différents cas est malheureusement le reflet des innombrables

¹⁰ Bremner, 2006.

¹¹ Banca et coll., 2016; Brand et coll., 2016; Carnes, 1991, 1994; Carnes et coll., 2005, 2007, 2010; Chambers et coll., 2003; Hilton, Jr., 2013, 2014; Hilton, Jr. et Watts, 2011; Koob et Volkow, 2010; Kraus et coll., 2017; Kühn, s. d.; Nestler, 1992, 2005, 2008, 2014; Reisman, 1991, 2003; Voon, 2016; Voon et coll., 2014.

¹² Siegel, s. d. [TRADUCTION].

¹³ Anderson, 2014; eChildhood, 2020; Kristof, 2020; Livingstone et coll., 2016; Maltz et Maltz, 2008; Minds Over Media, 2018; National Center on Sexual Exploitation (NCOSE), 2019; Roberts, 2019; Unizon, 2016.



possibilités associées à la pornographie non réglementée. L'industrie de la pornographie n'a apparemment fait aucun effort pour répondre à ces victimes ou pour les protéger. Le 6 février 2021, le Britannique John Carr, O.B.E. et expert des « stratégies de vérification de l'âge » sur la scène internationale, écrivait sur un blogue nommé « Desiderata » que *« toutes les entreprises de médias sociaux ont l'obligation éthique de lutter contre les contenus illégaux, mais si vous êtes une entreprise de médias sociaux axée sur la pornographie, il me semble que l'obligation qui vous incombe est d'autant plus grande¹⁴ »*. Dans les cas décrits ci-après, l'obligation de protéger les enfants n'a pas été respectée.

L'industrie de la pornographie sur Internet tire profit de l'une des plus anciennes formes d'exploitation sexuelle qui soit : la vente de jeunes filles et garçons à des fins mercantiles. L'industrie de la pornographie en ligne est une entreprise « à but lucratif » dont les revenus non réglementés sont estimés à près de 100 milliards de dollars par an à l'échelle mondiale. Ces entreprises sont protégées par des structures commerciales complexes dont les sièges se trouvent dans des pays sans impôts. MindGeek, en tant que société mère, adhère à ce modèle¹⁵. MindGeek, chef de file de l'industrie, est propulsée par un logiciel très sophistiqué appelé « Next Generation Affiliate Tracking Software » (N.A.T.S.), développé par l'entrepreneur allemand Fabian Thylmann. Ce logiciel guide le visiteur vers son prochain « clic » en lui offrant une variété d'options destinées à augmenter les revenus du site¹⁶, ce qui entraîne alors le visiteur non initié dans un dédale de contenus inédits.

Depuis la création de l'*Association of Sites Advocating Child Protection (ASACP)*, en 1996, on milite pour que le secteur adopte des pratiques exemplaires en matière de protection des enfants sur Internet, et notamment des codes d'éthique¹⁷.

Dans leur mémoire du 1^{er} février 2021 et lors du témoignage du PDG Feras Antoon devant le Comité le 5 février 2021, les dirigeants de MindGeek ont mentionné le retrait récent de millions de vidéos douteuses des sites de MindGeek et ont fait allusion aux principes de l'ASACP, affirmant entretenir de solides alliances avec des organismes réputés, le National Center for Missing and Exploited Children (NCMEC), la Lucy Faithful Foundation et le Centre canadien de protection de l'enfance¹⁸¹⁹. Bien qu'il s'agisse d'un premier pas louable, le fait est que les actions entreprises témoignent d'une certaine culpabilité. Comme le mentionne son mémoire, MindGeek rivalise avec certaines des plus grandes

¹⁴ Carr, 2021 [TRADUCTION].

¹⁵ Monsma Selby, 2020.

¹⁶ Johnson, 2011.

¹⁷ Association of Sites Advocating Child Protection (ASACP), *Best Practices*, s. d.

¹⁸ Antoon et Tassillo, 2021, p. 2.

¹⁹ ETHI – Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique (ETHI), *Vidéo : témoignages des représentants de Pornhub/MindGeek*, 2021.



plateformes de médias sociaux au monde²⁰; or, l'entreprise, chef de file dans le domaine du divertissement pour adultes, a négligé de protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle pendant de nombreuses années.

Afin de rendre compte des particularités des cas suivants tout en protégeant l'identité des personnes concernées, j'ai modifié et supprimé les renseignements identificateurs de manière à garantir la confidentialité sans altérer les faits.

Cas n° 1

Une jeune femme, Tracy, m'a récemment raconté qu'au cours de l'été de sa 7^e année, le garçon qui tondait la pelouse de la résidence familiale l'a invitée à une fête. Comme elle commençait à s'intéresser aux garçons et souhaitait être acceptée, elle était ravie d'être invitée. Une fois arrivée à la fête, elle a remarqué qu'il s'agissait plutôt d'un rassemblement de garçons plus âgés. Tracy s'est fait offrir des boissons très alcoolisées et est devenue ivre. Le garçon qui l'avait invitée à la fête lui a alors dit que ce serait amusant si elle couchait avec lui et que, si elle n'y voyait pas d'inconvénient, son ami pourrait les regarder. Souhaitant s'intégrer, elle a accepté; or, non seulement a-t-elle été filmée par l'ami, mais elle a aussi eu une relation sexuelle à trois, ce qui a aussi été filmé par un autre garçon, puis versé sur Internet. Cet événement a changé sa vie. Comme dans le cas de Serena Fleites, la vidéo de Tracy est devenue virale, tant au sein de son école qu'à l'extérieur, et a été versée sur un site pornographique d'où il était impossible de la faire retirer. Aujourd'hui encore, Tracy craint d'être reconnue au travail. Ses notes ont baissé et elle a développé un problème de consommation. Elle a commencé à fréquenter un petit ami qui faisait partie d'un gang, a été accusée au criminel en tant que mineure et a dû changer d'école. Jusqu'à il y a quelques mois, Tracy avait gardé le secret de cet événement, survenu il y a près de 16 ans. Elle a alors voulu suivre une thérapie en raison de son incapacité à tirer plaisir des relations sexuelles à l'âge adulte. Tracy était accablée par plusieurs sentiments négatifs et problématiques, dont une honte immense, de la culpabilité et l'impression d'avoir consenti à l'activité sexuelle avec les adolescents plus âgés. Tracy a eu besoin de nombreuses heures de thérapie spécialisée pour surmonter cette expérience sexuelle. Elle a maintenant confiance en son avenir.

²⁰ Antoon et Tassillo, 2021, p. 2.



Cas n° 2

À l'âge de 15 ans, David s'est fait administrer du Rohypnol, une substance aussi connue sous le nom de « drogue du viol », lors d'une soirée où il s'était faufilé dans un club. David se souvient vaguement d'avoir entendu des voix et d'avoir eu des rapports sexuels avec un autre homme. David se sentait humilié et honteux, et soupçonnait que la scène avait peut-être été filmée. Au terme de recherches sur quelques sites pornographiques gays, il a trouvé plusieurs vidéos de lui. Tout comme Tracy et Serena, David, un mineur non consentant, a été incapable de faire retirer ces vidéos. David n'arrivait pas à composer émotionnellement avec ce qu'il avait vu. Il était torturé par les scènes qui lui revenaient à l'esprit. Pour essayer d'effacer ses souvenirs, David a commencé à consommer de l'alcool, de la cocaïne et, enfin, de la méthamphétamine. Très vite, il a été plongé dans une « culture de sexe gay et de meth ». Il adoptait des comportements sexuels à risque et a développé d'autres troubles de santé mentale, dont de la dépression et des idées suicidaires. David a suivi un traitement contre la dépendance et les traumatismes, et a été en proie à des rechutes jusqu'à la mi-trentaine.

Cas n° 3

Quand Derek rentrait de l'école, il trouvait sa mère ou sa sœur aînée en train de regarder de la pornographie ou d'avoir des rapports sexuels avec leurs copains. Derek a également été abusé sexuellement par son frère aîné; lorsqu'il en a parlé à ses parents, ceux-ci ont balayé les allégations d'un revers de la main. À l'âge de dix ans, Derek avait déjà eu des expériences sexuelles avec d'autres enfants et regardait de la pornographie de façon compulsive. Jeune adulte, il a développé un fétichisme paraphilique axé sur l'exploitation sexuelle de mineurs, ce qui l'a poussé au suicide. La plupart des organismes de protection de l'enfance considéreraient que les expériences que Derek a vécues (et que sa famille lui a fait subir) constituent de l'abus sexuel et de la négligence à l'endroit d'un enfant. Les autorités ont fait fi de la gravité de sa consommation de pornographie en ligne lorsqu'il était mineur, probablement parce que ce problème ne leur semblait pas être le plus criant, en regard de l'ensemble de la situation. La société, comme de nombreux membres de notre communauté professionnelle, a normalisé la pornographie en ligne. Les arguments qui s'opposent à la restriction de l'accès à la pornographie en ligne, qui invoquent la liberté d'expression artistique et de parole ou qui arguent qu'elle joue un rôle important dans l'éducation sexuelle des jeunes (sans d'abord analyser de façon critique le contenu maintenant offert sur ces sites) ne sont pas fondés sur la recherche actuelle et ne prennent



pas en compte la santé mentale des enfants²¹.

Au Canada, la plupart des adultes et 99 % des adolescents âgés de 12 à 14 ans utilisent des appareils numériques en ligne. Le pays compte plus de six millions d'enfants de moins de 14 ans, dont la plupart utilisent des appareils électroniques et que rien n'empêche d'accéder à du contenu pernicieux à caractère sexuel et violent²². Une étude menée au Royaume-Uni en 2019 a révélé que plus de 60 % des enfants âgés de 11 à 13 ans avaient vu de la pornographie qu'ils avaient trouvée sans le vouloir²³.

MindGeek a été fondée à Montréal et elle est la société mère canadienne de Pornhub, le plus grand site pornographique au monde. Dans son rapport de 2019, la société a déclaré avoir enregistré 42 milliards de visites pendant l'année. Cela signifie 150 millions de visites quotidiennement, soit l'équivalent, en une seule journée, de la population combinée du Canada, de la Pologne et des Pays-Bas. Lors de sa comparution devant le Comité de l'éthique le 5 février, Feras Antoon a déclaré que quatre millions d'utilisateurs canadiens visitent le site Pornhub chaque jour. Nous n'avons aucun moyen de savoir combien de ces visites sont effectuées par des enfants. Grâce à des recherches empiriques, nous savons toutefois que des enfants d'à peine quatre ans tombent par hasard sur de la pornographie. De plus, des recherches ont démontré que 65,5 % des garçons et 30 % des filles voient de la pornographie avant 13 ans. La plupart d'entre eux auront vu des représentations de comportements sexuels violents avant d'embrasser quelqu'un pour la première fois²⁴²⁵²⁶. Imaginez les conséquences de cette situation sur l'établissement de relations normales ou sur les attentes en matière de performance pour de jeunes adolescents comme Serena Fleites. Ce problème requiert l'attention du gouvernement canadien.

Sans intervention ni soutien éducatif, **le fait que des enfants accèdent à de la pornographie légale en ligne continuera d'exacerber les traumatismes chez les enfants, l'exploitation sexuelle, l'autoproduction d'images sexuelles, les abus sexuels commis par des enfants contre d'autres enfants, le sexisme et l'objectification, la violence sexuelle, les comportements sexuels à risque, la désagrégation familiale, les problèmes de santé mentale et les dépendances²⁷. Les**

²¹ Dines, 2010.

²² Youth Org, 2014.

²³ BBFC, 2019.

²⁴ Lim et coll., 2017.

²⁵ Dawson et coll., 2019.

²⁶ eChildhood, 2020.

²⁷ Anderson, 2014; eChildhood, 2020; Kristof, 2020; Livingstone et coll., 2016; Maltz et Maltz, 2008; Minds Over Media, 2018; NCOSE, 2019; Roberts, 2019; Unizon, 2016.



préjudices sont réels et quantifiables. Les enfants qui ont accès à de la pornographie sont essentiellement des victimes d'abus sexuel au moyen d'images numériques, un problème qui relève de la protection de l'enfant. Selon l'article 163 du Code criminel du Canada, la distribution de matériel sexuellement explicite à une personne de moins de 18 ans constitue une infraction²⁸.

En septembre 2014, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant a consacré une journée complète à discuter des enfants et des médias numériques afin d'élaborer des stratégies fondées sur les droits pour développer au maximum les possibilités numériques destinées aux enfants, en protégeant ces derniers contre les risques et les préjudices éventuels sans limiter aucun avantage. Le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant a recommandé la mise en œuvre impérieuse de politiques et de lois nationales visant à protéger les enfants et à assurer leur sécurité lorsqu'ils naviguent sur Internet²⁹.

L'exposition des enfants aux causes pernicieuses de la pornographie légale en ligne peut compromettre les grands avantages qu'offre la révolution numérique : le Canada ne peut pas laisser faire cela. Il est nécessaire d'établir un cadre réglementaire pour le contenu numérique afin de protéger les enfants et les autres personnes vulnérables du pays. En tant que Canadiens, il est de notre devoir de trouver et d'appuyer des solutions à ce problème bien réel, c'est-à-dire adopter une approche fondée sur la santé publique qui offrirait un maximum d'avantages pour la majeure partie de la population et qui engloberait à la fois la prévention et les soins³⁰.

On peut déjà constater les séquelles qu'entraîne cette situation. Si on ne met pas en place des solutions axées sur des services professionnels, des lois et des politiques, des approches technologiques et numériques, l'éducation et une approche thérapeutique afin d'offrir aux enfants le soutien dont ils ont besoin, cette épidémie continuera de se propager sous nos yeux. La pornographie est un secteur d'activités d'envergure mondiale. Les enfants ne seront pas protégés adéquatement tant et aussi longtemps que ce problème ne sera pas réglé. Le Canada a l'occasion de devenir un chef de file mondial en matière de protection des enfants et il a l'obligation d'adopter des lois qui protègent les enfants et évitent que ceux-ci deviennent victimes d'exploitation et d'abus sexuels. MindGeek et Pornhub sont des entreprises d'origine canadienne et la communauté internationale ne tolérera plus notre naïveté³¹.

Je vous remercie de vous pencher sur cette question importante. Je serais heureuse de

²⁸ Gouvernement du Canada, 2020.

²⁹ Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant, 2014; Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, 2014.

³⁰ Krug et coll., 2002.

³¹ Monsma Selby, 2020.



vous rencontrer ou de discuter avec vous pour parler de ce problème et des moyens qui pourraient, ou plutôt qui doivent, être employés pour le résoudre.

Jocelyn Monsma Selby

Doctorat en sexualité clinique, M.Serv.Soc., TSI

Thérapeute certifiée dans les dépendances sexuelles et la polytoxicomanie, traumatologue et spécialiste en EMDR, membre clinique de l'ATSA, sexothérapeute, évaluatrice médico-légale des comportements sexuels problématiques

Coprésidente du sommet mondial Connecting to Protect

jocelyn@jocelynmonsma.com ou visitez www.connectingtoprotect.org



Références bibliographiques

- Anderson, C. *The impact of pornography on children, youth and culture*, Neari Press, 2014, http://www.amazon.com/Impact-Pornography-Children-Youth-Culture/dp/192965751X/ref=sr_1_1?ie=UTF8&qid=1355195575&sr=8-1&keywords=The+Impact+of+Pornography+on+Children,+Youth+and+Culture.
- Antoon, F., et D. Tassillo. Mémoire présenté par Pornhub et MindGeek au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, gouvernement du Canada, Parlement du Canada, Chambre des communes, 1^{er} février 2021, <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/432/ETHI/Brief/BR11079307/br-external/MindGeek-f.pdf>.
- Association of Sites Advocating Child Protection [ASACP]. *Industry Best Practices*, s.d., site consulté le 7 février 2021 : https://http://www.asacp.org/page.php?content=best_practices.
- Banca, P., L. S. Morris, S. Mitchell, N. A. Harrison, M. N. Potenza et V. Voon. « Novelty, conditioning and attentional bias to sexual rewards », *Journal of Psychiatric Research*, vol. 72, p. 91 à 101, 2016, <https://doi.org/10.1016/j.jpsychires.2015.10.017>.
- BBFC. *Children see pornography as young as seven, new report finds*, 26 septembre 2019, <https://www.bbfc.co.uk/about-us/news/children-see-pornography-as-young-as-seven-new-report-finds>.
- Brand, M., K. S. Young, C. Laier, K. Wölfling et M. N. Potenza. « Integrating psychological and neurobiological considerations regarding the development and maintenance of specific Internet-Use disorders: An Interaction of Person-Affect-Cognition-Execution (I-PACE) model », *Neuroscience & Biobehavioral Reviews*, vol. 71, p. 252 à 266, 2016, <https://doi.org/10.1016/j.neubiorev.2016.08.033>.
- Bremner, J. D. « Traumatic stress: effects on the brain », *Dialogues in Clinical Neuroscience*, vol. 8(4), p. 445 à 461, 2006, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3181836/>.
- Carnes, P. *Don't Call It Love: Recovery from Sexual Addiction*, Bantam Books, 1991.
- Carnes, P. *Contrary to Love*, Hazelden Foundation, 1994.
- Carnes, P., D. L. Delmonico et E. J. Griffin. *In the Shadows of the Net: Breaking Free of Compulsive Online Sexual Behavior*, 2^e édition, Hazelden Foundation, 2007.
- Carnes, P., B. A. Green et S. Carnes. « The Same Yet Different: Refocusing the Sexual Addiction Screening Test (SAST) to Reflect Orientation and Gender », *Sexual Addiction & Compulsivity*, vol. 17(1), p. 7 à 30, 2010, <https://doi.org/10.1080/10720161003604087>.
- Carnes, P., R. E. Murray et L. Charpentier. « Bargains With Chaos: Sex Addicts and Addiction Interaction Disorder », *Sexual Addiction & Compulsivity*, vol. 12(2-3), p. 79 à 120, 2005, <https://doi.org/10.1080/10720160500201371>.
- Carr, J. « Desiderata: Technology explained », *Desiderata*, s.d., site consulté le 9 février 2021 : <https://johncarr.blog/author/johnc1912/>.
- Chambers, R. A., J. R. Taylor et M. N. Potenza. « Developmental Neurocircuitry of Motivation in Adolescence: A Critical Period of Addiction Vulnerability », *American Journal of Psychiatry*, vol. 160(6), p. 1041 à 1052, 2003, <https://doi.org/10.1176/appi.ajp.160.6.1041>.



Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant. *Committee on the rights of the child: Report of the 2014 Day of General Discussion, "Digital media and children's rights"*, p. 24, 2014. https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/Discussions/2014/DGD_report.pdf
[DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Connecting to protect, « Public health response », 2021, <https://www.connectingtoprotect.org/>.

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. *Day of general discussion: Digital media and children's rights*, 2014, <https://www.ohchr.org/en/hrbodies/crc/pages/discussion2014.aspx> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Dawson, K., S. N. Gabhainn et P. MacNeela. « Dissatisfaction with school sex education is not associated with using pornography for sexual information », *Porn Studies*, vol. 6(2), p. 245 à 257, 2019, <https://doi.org/10.1080/23268743.2018.1525307>.

Dines, G. *Pornland, how porn has hijacked our sexuality*, Beacon Press Books, 2010.

eChildhood. *Journal articles relevant to children and young people*, s.d., https://www.echildhood.org/journal_articles.

eChildhood. *Our Statement of Research*, « eChildhood 2020 Update : Statement of research relating to pornography harms to children », 2020, <https://www.echildhood.org/statement>.

ETHI, Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Réponses des témoins de Pornhub et MindGeek aux questions des membres du Comité, vidéo, 5 février 2021, <https://parl.vu.parl.gc.ca/Harmony/fr/PowerBrowser/PowerBrowserV2/20210205/-1/34697>.

Ey, L., et E. McInnes. « Educators' Observations of Children's Display of Problematic Sexual Behaviors in Educational Settings », *Journal of Child Sexual Abuse*, vol. 27(1), p. 88 à 105, 2017, <https://doi.org/10.1080/10538712.2017.1349855>.

Gouvernement du Canada. *Code criminel*, Site Web de la législation (Justice), lois codifiées, 1^{er} juillet 2020, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/section-163.1.html>.

Gouvernement du Royaume-Uni. *Online Harms White Paper* [ministère des Affaires numériques, de la Culture, des Médias et du Sport], décembre 2020 <https://www.gov.uk/government/consultations/online-harms-white-paper/online-harms-white-paper>.

Hilton Jr., D. L. « Pornography addiction – A supranormal stimulus considered in the context of neuroplasticity », *Socioaffective Neuroscience & Psychology*, vol. 3(20767), 2013, <https://doi.org/10.3402/snp.v3i0.20767>.

Hilton Jr., D. L. « 'High desire', or 'merely' an addiction? A response to Steele et al. », *Socioaffective Neuroscience & Psychology*, vol. 4(1), 2014, <https://doi.org/10.3402/snp.v4.23833>.

Hilton Jr., D. L., et C. Watts. « Pornography addiction: A neuroscience perspective », *Surgical Neurology International*, vol. 2(19), 2011, <https://doi.org/10.4103/2152-7806.76977>.

Johnson, J. A. « Mapping the feminist political economy of the online commercial pornography industry: A network approach », *International Journal of Media & Cultural Politics*, vol. 7(2), p. 189 à 208, 2011, https://doi.org/10.1386/macp.7.2.189_1.



- Koob, G. F., et N. D. Volkow. « Neurocircuitry of Addiction », *Neuropsychopharmacology* (Official Publication of the American College of Neuropsychopharmacology), vol. 35(1), p. 217 à 238, 2010, <https://doi.org/10.1038/npp.2009.110>.
- Kraus, S. W., S. Martino, M. N. Potenza, C. Park, J. D. Merrel et R. A. Hoff. « Examining Compulsive Sexual Behavior and Psychopathology Among a Sample of Postdeployment U.S. Male and Female Military Veterans », *Military Psychology*, vol. 29(2), p. 143 à 156, 2017, <https://doi.org/10.1037/mil0000147>.
- Kristof, N. « Opinion : The Children of Pornhub », *The New York Times*, 4 décembre 2020, <https://www.nytimes.com/2020/12/04/opinion/sunday/pornhub-rape-trafficking.html>.
- Krug, E. G., J. A. Mercy, L. L. Dahlberg, A. B. Zwi et OMS. « The world report on violence and health », *The Lancet*, vol. 360(9339), p. 1083 à 1088, 2002, [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(02\)11133-0](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(02)11133-0).
- Kühn, S. « Truth About Porn », *Truth About Porn*, s.d., site consulté le 9 février 2021 : <https://truthaboutporn.org/media/dr-simone-kuhn/>.
- Lim, M. S. C., P. A. Agius, E. R. Carrotte, A. M. Vella et M. E. Hellard. « Young Australians' use of pornography and associations with sexual risk behaviours », *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, vol. 41(4), p. 438 à 443, 2017, <https://doi.org/10.1111/1753-6405.12678>.
- Livingstone, S., J. Carr et J. Byrne (2016). « One in three: Internet governance and children's rights », *UNICEF – Office of Research – Innocenti*, 38 pages, janvier 2016, <https://www.unicef-irc.org/publications/795-one-in-three-internet-governance-and-childrens-rights.html>.
- Maltz, W., et L. Maltz. *The Porn Trap: The Essential Guide to Overcoming Problems Caused by Pornography*, HarperCollins, 2008.
- Minds Over Media. *NZ Youth and Porn: Research findings of a survey on how and why young New Zealanders view online pornography*, Office of Film and Literature Classification, 2018, <https://www.scribd.com/document/454293984/NZYouthPorn-OFLC-December2018-PrintVersion-pdf>.
- Monsma Selby, J. *Canada: Protecting children from the harms of accessing pornography online: Our progress*, vérification de l'âge, conférence virtuelle, Royaume-Uni, 16 juin 2020, <https://www.connectingtoprotect.org/>.
- National Center on Sexual Exploitation [NCOSE]. *Pornography & Public Health: Research Summary*, 38 pages, 2019, https://endsexualexploitation.org/wp-content/uploads/NCOSE_Pornography-PublicHealth_ResearchSummary_1-14-19_FINAL.pdf.
- Nestler, E. J. « Molecular Mechanisms of Drug Addiction », *Journal of Neuroscience*, vol. 12(7), p. 2439 à 2450, 1992, <https://doi.org/10.1523/JNEUROSCI.12-07-02439.1992>.
- Nestler, E. J. « Is there a common molecular pathway for addiction? », *Nature Neuroscience*, vol. 8(11), p. 1445 à 1449, 2005, <https://doi.org/10.1038/nn1578>.
- Nestler, E. J. « Transcriptional mechanisms of addiction: Role of Δ FosB », *Philosophical Transactions of the Royal Society of London, Series B, Biological Sciences*, vol. 363(1507), p. 3245 à 3255, 2008, <https://doi.org/10.1098/rstb.2008.0067>.



- Nestler, E. J. « Epigenetic mechanisms of drug addiction », *Neuropharmacology*, vol. 76 partie B, p. 259 à 268, 2014, <https://doi.org/10.1016/j.neuropharm.2013.04.004>.
- Reisman, J. A. *Soft Porn Plays Hardball: Its Tragic Effects on Women, Children and the Family*, Vital Issues Pr., 1991.
- Reisman, J. A. *The psychopharmacology of pictorial pornography restructuring brain, mind & memory & subverting freedom of speech*, The Institute for Media Education, 4^e édition, 38 pages, 2003, <http://www.drjudithreisman.com/archives/brain.pdf>.
- Roberts, J. *Kids, Sex & Screens: Raising Strong, Resilient Children in the Sexualized Digital Age*, (édition illustrée), Fair Winds Press, 2019.
- Shapiro, F. (2017). *Eye movement desensitization and reprocessing (EMDR) therapy, third edition: Basic principles, protocols, and procedures*, 3^e édition, The Guilford Press, 2017, <https://www.amazon.ca/Movement-Desensitization-Reprocessing-Therapy-Third/dp/1462532764>.
- Siegel, D. J. *An introduction to interpersonal neurobiology*, s.d., site consulté le 5 février 2021 : <https://drdansiegel.com/interpersonal-neurobiology/>.
- Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. *Convention relative aux droits de l'enfant*, article 19, 1989, <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>.
- Unizon. *Pornography and Prostitution: A Report on Exploitation and Demand*, Unizon, 2016, https://books.google.ca/books/about/Pornography_and_Prostitution.html?id=f0pluwEACAAJ&redir_esc=y.
- Voon, V. « Incentive salience and novelty in compulsive sexual behaviors », *Journal of Behavioral Addictions*, vol. 5(S1), p. 3 et 4, 2016, <https://go.gale.com/ps/i.do?p=AONE&sw=w&tissn=20625871&v=2.1&it=r&id=GALE%7CA459058495&sid=googleScholar&linkaccess=abs>.
- Voon, V., T. B. Mole, P. Banca, L. Porter, L. Morris, S. Mitchell, T. R. Lapa, J. Karr, N. A. Harrison, M. N. Potenza et M. Irvine. « Neural correlates of sexual cue reactivity in individuals with and without compulsive sexual behaviours », *PLOS ONE*, 9(7), e102419, 2014, <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0102419>.
- YouthPolicyOrg. *Canada*, fiches signalétiques, 2014, <https://www.youthpolicy.org/factsheets/country/canada/>.